

L'ASSOCIATION

INFOS

eau

N° 13

JUIN 2007

IPNS

5 ANS : QUEL BILAN ?

Le ruissellement urbain

Le ruissellement agricole

« Les communes sont dans l'obligation de réaliser un zonage d'assainissement pluvial (article L2224-10 du code des collectivités locales) : ce document définit les zones où des mesures doivent permettre de limiter l'imperméabilisation des sols et d'assurer la maîtrise des débits... »

Les débordements du réseau pluvial d'Allouagne ont conduit à préconiser la réalisation « d'un schéma directeur pluvial. »

Ces recommandations ont été classées la priorité n° 2 par l'étude BRL dont la synthèse a été rendue publique en décembre 2004. (voir aussi page 4)

Cette étude a commencé début juin 2007 et doit se terminer au printemps 2008... !

Editorial

Cinq ans déjà, cinq ans, le temps d'un bilan !

Nombre de fois nous avons entendu : moi je ne suis pas inondé, je ne suis pas concerné !!! Détrompez-vous, imaginez : un orage, la pluie, la foudre sur une maison, un accident, un ami blessé, un enfant malade, de la famille en danger, ..., les routes inondées, une coulée de boue, détournement, difficultés d'accès des secours, retard des premières aides, trop tard peut-être pour la maison, l'ami, la famille, l'école, le restaurant scolaire...

Heureusement, nombre de fois nous avons entendu : « nous sommes avec vous, au moins vous, vous faites quelque chose, continuez ! »

Ces mots là nous vont droit au cœur et nous récompensent aussitôt des journées et des nuits passées à étudier, à réfléchir, à se réunir, à discuter, à sensibiliser, à agir,

Mais au fait ou en sommes nous ?

L'argent est disponible, mais seul un bassin de rétention est terminé. Allouagne est toujours soumis à de multiples inondations. Malgré le chemin déjà fait, il y a encore de grands pas à franchir !!! La lutte contre les inondations est-elle et sera-t-elle un enjeu prioritaire de l'actuel et du prochain mandat municipal ?



La rue du Général de Gaulle dans la nuit du 19 au 20 juin



Nettoyage de la boue Par la DDE rue de Lillers 20 juin 2007

Les événements de ce mois de juin 2007 ont permis de vérifier si besoin en était qu'il faut agir dans tous les sens si on veut vraiment essayer d'avancer dans les solutions de lutte contre les inondations. Lutter contre le ruissellement agricole c'est d'abord l'intérêt des agriculteurs. « La terre j'en ai besoin aujourd'hui, j'en aurai besoin demain ! »

Voilà une phrase pleine de bon sens prononcée par un agriculteur. Les bonnes terres chargées des nutriments qui assurent les bonnes récoltes s'accumulent dans les rues, le réseau pluvial et la rivière quand ce n'est pas dans les maisons comme en 2002. Il ne s'agit pas d'accuser une profession : bien au contraire ! Le ruissellement urbain est aussi largement responsable et pour chaque inondation c'est parfois l'un, parfois l'autre qui est en cause quand malheureusement ce ne sont pas les deux : ce qui est synonyme de catastrophe pour notre village !

Il est dommage que la mise en œuvre des mesures agri-environnementales soit en panne alors que le financement est assuré. Les discussions techniques, administratives et financières entre le SYMSAGEL, la CAL, la municipalité, les agriculteurs et les propriétaires doivent reprendre le plus vite possible : nous le souhaitons !

Route de Lillers 20 juin 2007

rue Georges Richard 16 juin 2007



Pour être informés régulièrement : <http://www.allouagnestopinondations.com>

La buse de l'autoroute



8 Juin à 7 h 30
Elle était saturée
totalement 3 heures
plus tôt !

Cette buse d'un mètre de diamètre a déjà suscité bien des discussions. Elle est reconnue comme étant le dernier bouchon sur le parcours du Grand Nocq dans Allouagne. La SANEF reconnaît la nécessité de faire évoluer les choses. Il ne faudrait pas attendre une nouvelle épreuve pour notre village pour agir. Si la suppression de la buse peut représenter un danger pour Gonnehem, des solutions vont être mises en œuvre comme le curage de la rivière et d'autres sont à étudier pour équilibrer la situation comme l'utilisation des bassins de la sucrerie par exemple.

Le bassin de la riviérette

Provisoirement son débit de fuite est réduit

Le bassin de rétention de la Riviérette désespère certains qui trouvent qu'il ne sert à rien car il ne l'ont jamais vu se remplir. Nous pouvons maintenant les rassurer car le bassin s'est bien mis en rétention pour la première fois le matin du vendredi 8 juin 2007 suite aux pluies orageuses évaluées entre 35 et 55 mm dans les pluviomètres de l'association situés à différents endroits à Allouagne.

Les inondations se répètent dans Allouagne en ce mois de juin à cause des retards pris dans la réalisation des travaux de protection.

Il y a plus de 2 ans, nous avons soumis l'idée aux techniciens de la C.A.L de « faire mettre en rétention » plus souvent le bassin de la Riviérette afin de suppléer temporairement aux autres bassins non réalisés.

La répétition des inondations du centre d'Allouagne a permis à notre demande d'être à nouveau reconsidérée, à nouveau étu-



Réduction
de la sortie
d'1/3

diée puis acceptée. Pour cela le calibre de la buse du bassin a été diminué de 30% le 21.06.2007. En effet le réseau pluvial municipal de la rue du Général de Gaulle, du fait d'une erreur de conception, refoule de manière chronique sur la chaussée, inonde celle-ci ainsi que les maisons exposées.

Nous pouvons espérer que dans certaines conditions la mise en rétention du bassin permette d'éviter ou de diminuer certains débordements du Grand Nocq dans le centre du village.

Le bassin du "Tournant" OUF ! Et de deux bassins !

L'étude détaillée a duré deux ans mais dans ce délai il faut compter aussi les procédures d'achat de terrains (qui se sont bien déroulées), l'accord de la « MISE » (police de l'eau) l'accord des financeurs (état, région, département et communauté de communes), l'appel d'offres et la désignation des entreprises.

Donc ça y est la réalisation va bientôt commencer !

Mais le dispositif restera à compléter par l'aménagement de fossés, de bandes enherbées et de fascines qui permettront à ce bassin de 16000 m³ de rendre les services que l'on attend de lui : retenir en amont la quantité d'eau que **la rivière même agrandie**, dégagée de tous les obstacles, **ne pourra pas évacuer**.

L'association est loin d'oublier les aspects complémentaires de toutes ces mesures préconisées par le bureau d'études BRL : un programme complet pour nous protéger des pluies vingtenales !



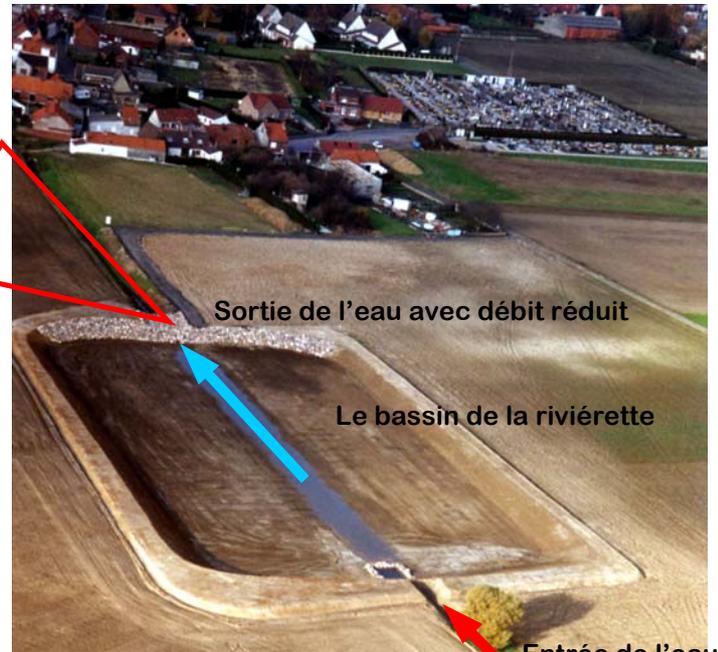
A quatre reprises entre le 8 juin et le 20 juin la rue du général de Gaulle a été inondée : en espérant que ces images vous aident à comprendre ce que vivent nos concitoyens sous la menace des inondations !



8 juin 2007



20 juin 2007

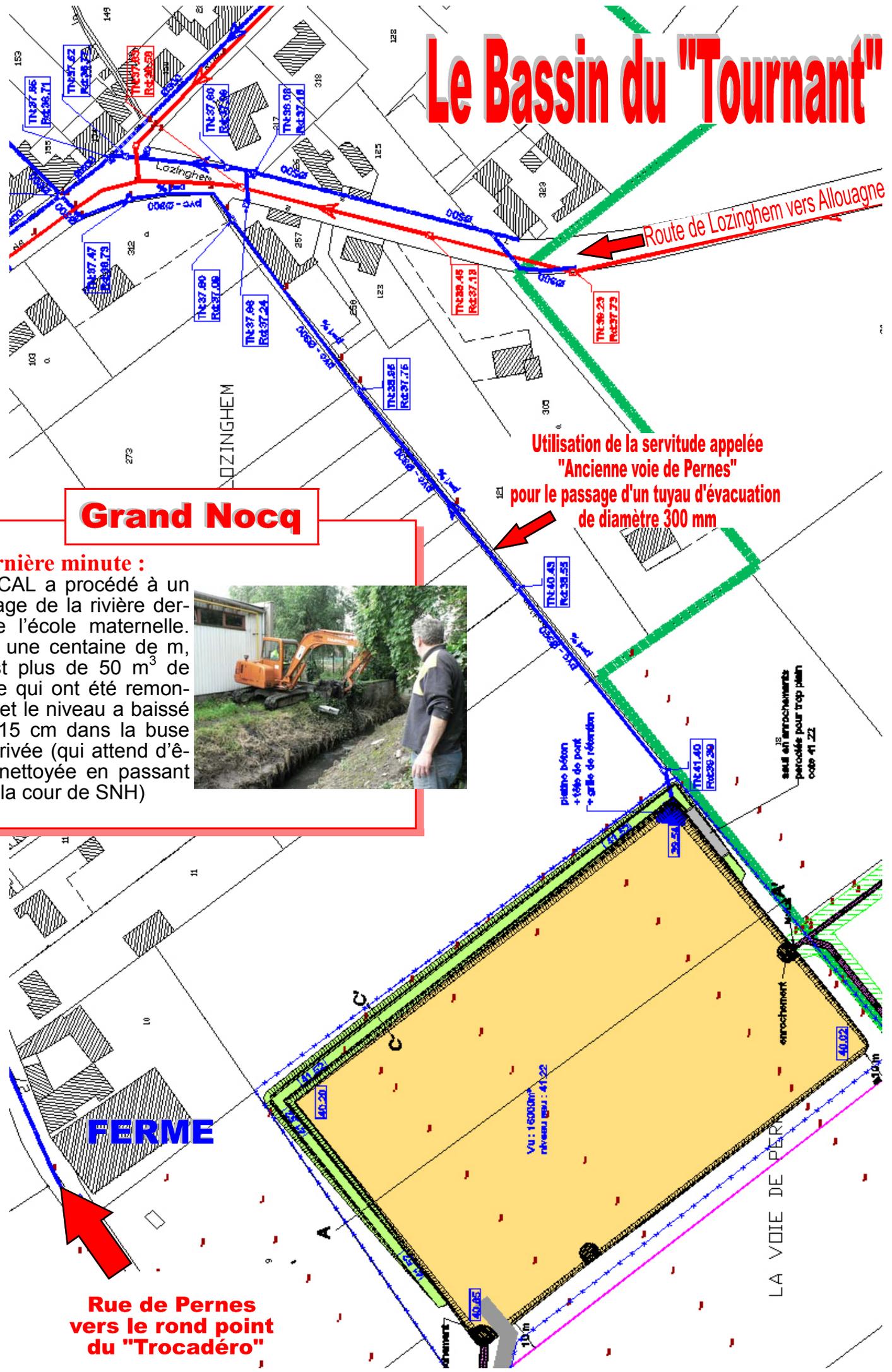


Sortie de l'eau avec débit réduit

Le bassin de la riviérette

Entrée de l'eau

Le Bassin du "Tournant"



Route de Lozingshem vers Allouagne

Utilisation de la servitude appelée "Ancienne voie de Pernes" pour le passage d'un tuyau d'évacuation de diamètre 300 mm

Grand Nocq

Dernière minute :

La CAL a procédé à un curage de la rivière derrière l'école maternelle. Sur une centaine de m, c'est plus de 50 m³ de terre qui ont été remontés et le niveau a baissé de 15 cm dans la buse d'arrivée (qui attend d'être nettoyée en passant par la cour de SNH)



Rue de Pernes vers le rond point du "Trocadéro"

LA VOIE DE PERNES

La zone paysagère du "Champ Pruvost" ! Le Grand Nocq

Novembre 2005 : arrêté préfectoral autorisant à pénétrer dans les propriétés privées pour effectuer des relevés destinés à étudier la faisabilité de l'ouvrage projeté au champ Pruvost **jugé indispensable par les experts**.

Depuis refus réitéré et systématique de **5 propriétaires concernés** : malgré les démarches du Président de la CAL, du Maire, les convocations devant le Procureur de la République, les recours à l'huissier, aux forces de l'ordre... à ce jour l'accord de passage n'est toujours pas donné par ces irréductibles.

Et pourtant en cas de faisabilité, c'est **une zone d'expansion de crue paysagère** qui serait aménagée pour protéger des inondations.

Et pourtant de l'aveu de riverains, et tout le monde le sait d'ailleurs, même sans l'ouvrage, les rats sont déjà là... comme dans beaucoup d'endroits.

Comprenez qui pourra les « pseudo-défenseurs de l'environnement » !

Comprenez qui voudra la trouille de ceux qui redoutent les orages !...

Plus grave encore, l'argent est là, mais à trop attendre, on risque de le perdre et, sans les informations manquantes du « Champ Pruvost », les techniciens sont dans l'incapacité de calculer la section de la rivière à recalibrer.



Il n'est pas question d'oublier ce qu'est le Grand Nocq : Actuellement c'est **une série de « bouchons »** qui empêche l'eau de s'évacuer. On en compte 9 qui ont pour conséquence grave de freiner le débit. Certains disent, font croire « qu'on ne va rien y faire ». Ou bien ils ignorent tout des projets ou bien ils font de la diversion. Nous avons expliqué à maintes reprises que l'association n'aurait jamais laissé ce dossier s'endormir. Ce n'est d'ailleurs pas la volonté de la communauté Artois-Lys compétente en la matière. Il y a une urgence absolue sur le Grand Nocq : c'est la Ruchoire. Ceux qui ont assisté à nos réunions de quartier ont pu voir notre film montrant l'état catastrophique des buses. C'est donc ce premier tronçon qui sera réalisé en 2008. Les problèmes techniques sont importants. Il est indispensable d'y réaliser l'assainissement de manière simultanée.

Actuellement, le **Grand Nocq c'est aussi une poubelle** : bouteilles, chaises, armoires, animaux morts... On y trouve de tout. Le 19 juin,

les ouvriers de la CAL ont sorti une traverse de chemin de fer d'1,60m d'une buse rue du marais causant sans doute l'inondation de la maison voisine. **Négligence ou acte criminel ? En tous cas c'est répréhensible !**

Le ruissellement urbain : suite

Lors de pluies importantes, l'imperméabilisation des sols et l'insuffisance du réseau d'assainissement superficiel et souterrain provoquent des écoulements de volumes d'eau exceptionnels dans les zones urbanisées. Les conditions d'urbanisation, la définition, le dimensionnement et la construction des réseaux, sont de la responsabilité des communes.

En tient-on compte sur Allouagne ?

On peut se poser la question malheureusement certains exemples nous prouvent le contraire : L'aménagement du lotissement « Les coquelicots » a nécessité l'intervention de l'association pour réduire les débits de fuite à sa sortie et ainsi respecter les règles déterminées par l'étude BRL.



Dernier cas : la création récente d'un caniveau dans l'impasse en face de la boulangerie, ce qui a maintenant pour conséquence d'accélérer l'écoulement de l'eau sur la rue Paul Vaillant Couturier et d'en aggraver les problèmes d'inondations en cas d'orage.

Ce que l'étude de 2004 préconise :



- Nous sommes menacés principalement par les pluies courtes et intenses (par exemple 15 mm en ¼h) car le Grand Nocq a un régime torrentiel ; après une averse, en 1 h l'eau est là.

- La moitié de l'eau de ruissellement provient des zones agricoles (champs, prairies, forêts, ...). L'autre moitié provient des routes, des maisons, des bâtiments industriels...

Les solutions retenues par le bureau d'études BRL pour la protection du village sont :

- Retenir l'eau dans les zones agricoles par, des haies, des talus, des fossés stockant, des fascines (mesures agri-environnementales dont l'enjeu est de doubler notre niveau de protection.)

- Création de 2 bassins de rétention (Rivière et Tournant) et d'une zone paysagère d'expansion de crue (champ Pruvost).

- Maîtriser l'écoulement de l'eau dans les zones urbaines, révision et modification du réseau pluvial et du Grand Nocq.

- Agrandir la buse de l'autoroute.